

<https://www.valterbi.org/cms/spip.php?article492>



Si vous rencontrez des chiens de protection

- Val Terbi Randonnée : VTrando - Prochaines randonnées guidées, inscriptions -



Date de mise en ligne : samedi 19 mars 2011

Copyright © Val Terbi | Provalterbi | Valterbi rando - Tous droits réservés

Les chiens de protection protègent moutons et chèvres face au loup, au lynx et au renard, mais aussi contre les rapaces et les chiens errants

En respectant les quelques règles suivantes, vous faciliterez leur travail !

Attention, ce texte ne concerne pas les chiens de garde des fermes, mais uniquement ceux qui vivent avec les troupeaux de vaches-mères, de chèvres ou de moutons



Les chiens de protection défendent leur territoire par l'aboiement.

– Gardez votre calme et évitez de provoquer les chiens que ce soit avec un bâton ou des mouvements brusques.

Il est possible que le chien de protection vous barre le passage.

– Essayez d'éviter le troupeau en le contournant et dérangez-le aussi peu que possible. Les chiens de protection resteront alors avec leurs animaux dans le pâturage.

Les chiens de protection réagissent à la présence d'autres chiens.

– Tenez votre chien en laisse. Si les chiens commencent à jouer ensemble, lâchez le vôtre et laissez-les régler leurs jeux entre eux.

– Moutons et chiens de protection peuvent être effrayés par des mouvements surprenants.

– Si vous êtes à vélo ou courez, ralentissez et dépassez lentement le troupeau,

– Les chiens de protection, curieux, peuvent se diriger vers vous.



Ne les caressez pas et évitez de jouer avec eux. Les chiens de protection ne doivent pas se familiariser avec les promeneurs, mais rester auprès des animaux qu'ils gardent.

– Les chiens de protection sont très régulièrement nourris.

Ne leur donnez rien à manger car ils risquent alors de se désintéresser du troupeau.

– Le chien de protection vous suivra peut-être pendant que vous vous éloignez. Ignorez le chien de protection ; il retournera auprès de son troupeau.





cliquer pour agrandir

Nous vous remercions de votre collaboration !

Coordination nationale Protection des troupeaux,

Service romand de vulgarisation agricole (SRVA),

079411 61 05 ; www.protectiondestroupeaux.ch